

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00437

Numéro SIREN : 512 871 328

Nom ou dénomination : LVDS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 483



Alain LEUGER

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL LVDS AUDIT
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIEE***

**SARL LVDS AUDIT
11, rue de la Fontaine Bleue - 19100 BRIVE**

Ce rapport contient 4 pages

SARL LVDS AUDIT

Société A Responsabilité Limitée au capital de 25.000 Euros

Siège social : 11, Rue de la Fontaine Bleue - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

RCS BRIVE 512 871 328

Messieurs les Associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation, suite à notre désignation par décision unanime des associés du 17 décembre 2020 et conformément aux articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur :

- la situation de la société,
- l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers,
- la vérification du montant des capitaux propres par rapport au capital social,

dans le cadre du projet de transformation en société par actions simplifiée de votre société.

I - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

La société LVDS AUDIT est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 25.000 Euros, dont le siège social est situé à (19100) BRIVE-LA-GAILLARDE – 11, Rue de la Fontaine Bleue et dont l'objet social est : l'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous avons appuyé nos travaux sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020. Ces comptes ont donc moins de 6 mois à la date de l'émission du présent rapport.

Sur la base de ces comptes au 30 juin 2020 :



Les capitaux propres ressortent à 203.714 €uros pour un capital social de 25.000 €uros et après un résultat net de 62.654 €uros réalisé sur l'exercice 2019/2020. Durant l'exercice 2019/2020, une distribution de dividendes pour un montant 100.000 €uros a été opérée sur un résultat total réalisé au titre de l'exercice 2018/2019 de 121.569 €uros.

Le projet d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des Comptes Annuels du 17 décembre 2020 prévoit une nouvelle distribution de dividendes pour un montant total de 60.000 €uros. Celle-ci serait opérée par prélèvement de 60.000 €uros sur le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'un montant de 62.654 €uros. De sorte que la Situation Nette de la société après la réalisation de cette distribution ne serait plus que de 143.714 €uros.

La situation nette au 30/06/2020 s'élève à 203.714 €uros pour un total de bilan de 530.556 €uros, soit 38.40 % du total du bilan. Les dettes à court terme représentent un montant de 313.318 €uros (soit 59,05 % du total du Passif) mais ces dettes sont largement couvertes par l'actif circulant qui s'élève à 444.740 €uros, dont 39.954 €uros de trésorerie (soit 7,53 % du total de l'Actif).

Le chiffre d'affaires s'élève à 356.827 €uros et le résultat d'exploitation est positif pour un montant de 87.425 €uros.

Par ailleurs, les informations que nous avons pu obtenir sur l'activité de l'année 2020/2021 ne font pas ressortir de dégradation et ce malgré l'impact de la crise sanitaire du COVID 19.

D'une manière générale, nous n'avons relevé aucun évènement particulier pouvant affecter de façon significative les fonds propres de la société. La direction nous a indiqué qu'aucun évènement significatif n'était intervenu depuis le 30 juin 2020 en dehors de la crise sanitaire du COVID 19.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II - CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION

La transformation envisagée s'effectuera sans création d'un être moral nouveau et tous les éléments constituant l'actif et le passif seront repris à leur valeur nette comptable.

Le projet de statuts prévoit que la société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiées gardera le même montant de capital, soit 25.000 €uros.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué nos travaux au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.



- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous avons également apprécié l'évolution de l'activité et de la situation de trésorerie de votre société entre le 1^{er} juin 2020 et la date de ce rapport sur la base des derniers relevés bancaires ainsi qu'une balance au 30/09/2020.

Ainsi l'examen des relevés bancaires au 30/09/2020 fait ressortir une trésorerie totale de 225.822 €uros, soit une progression, de 185.868 €uros par rapport au 30/06/2020 qui s'explique en grande partie par l'encaissement des créances clients de la campagne de commissariats aux comptes portant sur les comptes annuels 2019.

CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas non plus d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, il ne nous a pas été signalé d'avantage particulier et nous n'en avons pas découvert au cours de notre mission.

Fait à Sarlat la Canéda
Le 21 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes
Le Commissaire à la transformation



Alain LEUGER
Commissaire aux comptes